



COMMUNE DE SAULXURES-LES-NANCY

PROGRAMME ARCHITECTURAL ERGONOMIQUE ET FONCTIONNEL D'UN COMPLEXE SOCIO-EDUCATIF

REALISE le 25 FEVRIER modifié le 12 SEPTEMBRE 2011

KLAUS Arnaud – architecte d.p.l.g

MODIFIE PAR LA COMMUNE DE SAULXURES LES NANCY le 20 SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

PRESENTATION :

COMMUNE DE SAULXURES-LES-NANCY.....	3
PROJET.....	3

FONCTIONNEMENT ACTUEL :

MERCREDIS RECREATIFS.....	4
ACM VACANCES SCOLAIRES.....	4
PERISCOLAIRE.....	4
RESTAURATION.....	5
NAP.....	6
PLAN DE SITUATION.....	7

PROGRAMME :

AMENAGEMENTS EXTERIEUR.....	8
ESPACES COMMUNS.....	9
RESTAURATION.....	10
POLE JEUNESSE.....	13
ACCUEIL.....	16
SCHEMA GLOBAL DE FONCTIONNEMENT.....	18
TABLEAU GLOBAL DES SURFACES.....	19
IMPLANTATION DU PROJET.....	20

PRESENTATION :

COMMUNE DE SAULXURES-LES-NANCY :

Commune de Meurthe-et-Moselle. Elle compte actuellement 4 098 habitants.

C'est une ville à la campagne située à 6 km de l'Est de Nancy. Elle est entourée essentiellement des communes de Tomblaine, Essey-lès-Nancy, Pulnoy et Art-sur Meurthe. Elle fait aussi partie de la Métropole du Grand Nancy.

PROJET :

Actuellement la commune dispose de trois écoles, d'une salle des fêtes, d'une maison des Associations et d'une maison communale. Ces lieux doivent accueillir à la fois les activités liées au fonctionnement scolaire (les mercredis récréatifs, le périscolaire, la cantine du midi, les activités des vacances scolaires, les NAP) et les activités propres à leurs usages (associations, manifestations, locations aux habitants,...).

Le projet est donc de centraliser les besoins propres à la jeunesse par rapport à la commune et aux écoles, et libérer des espaces inappropriés et ne répondant plus aux normes et accessibilités handicapées.

Il faut concentrer la majorité des activités en un même espace qui serait « un complexe socio-éducatif », qui permettrait de mieux accueillir ces différentes activités, de les développer et de mutualiser certains espaces. Par exemple la cuisine : pour la cantine scolaire (avec la création d'un self pour les enfants), et aussi pour les activités extrascolaires (mercredis récréatifs, vacances scolaires). Mutualisation des salles et annexes pour les mercredis et les vacances. Améliorer et développer l'accueil du pôle Jeunesse (3/12 ans). Développer les nouvelles activités du Pôle Adolescents (10/17 ans).

FONCTIONNEMENT ACTUEL:

Mercredi récréatif :

Tranche horaire : 11h30 – 18h00

Situation : Au grand Pâquis dans la « maison des associations », composée essentiellement , d'un hall d'entrée, d'un grand préau intérieur, d'un bureau et de deux salles.

Activités hors vacances scolaires, elles concernent actuellement de 15 à 25 enfants (de 3 à 12 ans). Elles sont encadrées par 2 encadrants l'après-midi.

Les repas de midi sont livrés par un prestataire extérieur et réchauffés sur place à la « maison communale », maximum 20 enfants qui sont servis ensemble.

Les enfants de bas âge font une sieste l'après-midi dans une des salles de la maison des associations.



ACM Vacances scolaires :

Tranche horaire : 7h30 – 18h00

Ce sont les mêmes activités, la même tranche d'âge (3/12 ans) utilisant les locaux de « la maison des associations » et de la « maison communale ». Le nombre d'enfants qui mangent le midi est au maximum de 50.

Périscolaire :

Tranche horaire : matin 7h30 - 8h20 soir 16h30 – 18h30 lundi/mardi/mercredi matin/jeudi/vendredi.

L'accueil des périscolaires des 3 écoles de Saulxures-lès-Nancy se fait dans une même école. Les parents amènent les enfants concernés par la garderie le matin à l'école Maurice BARRES, et les récupèrent le soir dans cette même école. C'est une navette qui assure les liens entre les différentes écoles le matin et le soir.

Situation : Ecole Maurice BARRES, activités dans les locaux du 1^{er} étage et la cour.

Occupation de 2 salles pour environ 20/30 maternelles et 35/45 primaires, une salle pour les primaires et une salle pour les maternelles (le soir).

Activités : Coloriage, légos, jeux de sociétés. L'école met à disposition la bibliothèque, un ordinateur et une télévision et son lecteur de DVD. Elles sont encadrées par 3 personnes le matin et 5 personnes le soir, dont 2 qui participent aussi aux mercredis récréatifs. Dans l'une des salles il y a un frigidaire et une armoire destinée au goûter des enfants. L'information du périscolaire destinée aux parents est assurée par un panneau d'affichage.

Restauration scolaire :

Service de 12h00 à 13h00 lundi/mardi/jeudi/vendredi

Localisation : Les enfants prennent leur repas de midi dans deux salles, qui sont la salle des Fêtes (pour les écoles BARRES et CHEPFER) et la salle de la maison communale (pour l'école FLECHON).

-La salle des fêtes de la commune, située au 1^{er} étage d'un bâtiment (qui accueille aussi les différents services de la mairie), accueille à midi deux écoles de la commune dont 35 enfants de maternelle et 85 enfants de primaire, mais aussi 12 personnels de cantine de mairie. L'agent en charge de la restauration scolaire commence son service à 9h00, met en place la salle, réceptionne à 10h15 la livraison des repas effectués par un prestataire de service en camionnette, qui reprend les plats vides de la veille (stockage des denrées au frigidaire et mise en attente des plats chaud au four). A partir de 11h45 les enfants arrivent encadrés par du personnel de mairie → porte-manteaux → toilettes → tables de 4 enfants.

L'agent de restauration scolaire continue son service jusqu'à 17h00, (rangement, plonge,...)

Une personne intervient de 13h45 à 15h45 pour aider au nettoyage de la salle, des tables et des sanitaires.

-Pour la salle communale qui est située à proximité de l'école Fléchon.

Livraison des repas vers 10h30 par le même prestataire de service que pour la salle des fêtes. Environ 50 d'enfants avec 6 encadrants adultes



Les Nouvelles Activités Périscolaires :

Les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) correspondent à un service périscolaire depuis 2014, adapté aux besoins des familles.

Pour ces activités facultatives et payantes, l'inscription est définie par cycle en référence de l'année scolaire entière. Un cycle correspond au temps scolaire existant entre deux temps de vacances.

Les activités sont variées et sont en lien avec la culture, la découverte, l'imagination, l'environnement et le sport. Elles sont concentrées sur une durée de 3h00 une fois par semaine.

Les NAP se déroulent de la façon suivante :

Groupe Scolaire BARRES :	Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30
Groupe Scolaire CHEPFER :	Mardi de 13 h 30 à 16 h 30
Groupe Scolaire FLECHON :	Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30

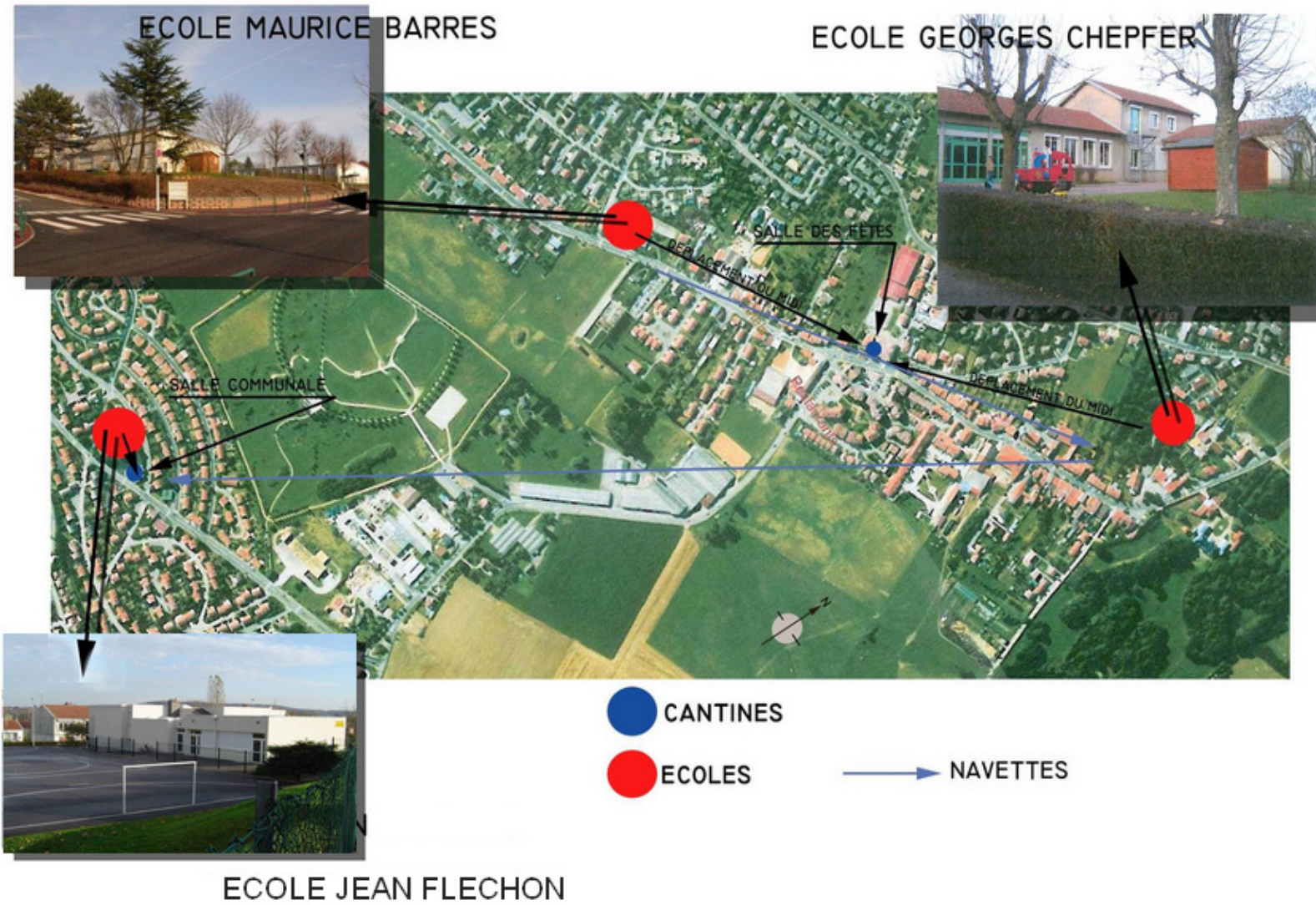
Localisation : pour les écoles BARRES et CHEPFER, la plupart des activités se déroule au sein du Complexe Sportif, situé derrière l'Hôtel de Ville pour l'école FLECON, les activités se déroulent à la Maison des Associations

La garderie du mercredi matin (de 11h30 à 12h30)

Le mercredi en fin de matinée (de 11h30 à 12h30) est un accueil après la classe (garderie périscolaire) mis en place dans chaque école afin de laisser la possibilité aux familles de venir récupérer leur enfant.

Les familles auront donc la possibilité de venir chercher leur enfant :

- Soit directement à l'école jusqu'à 12h
- Soit à la Maison des Associations (rue de Bretagne) entre 12h15 et 12h30*, suite au ramassage scolaire en bus mis en place pour l'occasion



PROGRAMME :

AMENAGEMENTS EXTERIEUR :

-Parking :

Le nombre de places seront déterminé en fonction du PLU. Il faudra prévoir au moins 4 places pour le personnel, à proximité de l'entrée du personnel. Prévoir des places « dépose-minute » pour les parents et des places de stationnement « standard »

-Espaces de jeux :

Cet espace est dédié au pôle jeunesse, il sera clos et directement accessible depuis les locaux du pôle. Après chaque sortie les enfants repasseront par le vestiaire et les sanitaires pour se laver les mains avant de retrouver des activités intérieures.

-Zone de livraison :

Le prestataire de la cantine livre tous les jours en semaine, entre 10.00h et 11.00h. Il faut prévoir un emplacement extérieur couvert.

-Parking bus :

Besoin d'une place de parking réservée pour un bus, à proximité du pôle jeunesse, car le bus effectue les navettes entre le pôle et les différentes écoles de Saulxures-lès-Nancy. Et des sorties sont aussi organisées lors des vacances scolaires.

-Emplacement pour les vélos :

En fonction du PLU

ESPACES COMMUNS :

-Vestiaires :

Espace pour le personnel de la cantine, personnel d'entretien, et du pôle jeunesse. Casiers avec bancs.

-Sanitaires :

Zones réservées aux personnels de la cantine, de l'entretien, et du pôle jeunesse.

-Stockage matériel d'entretien :

Espace équipé d'un vidoir et de placards pour entreposer divers produits d'entretien et de « consommables » (papier toilettes, essuies mains,...)

-locaux techniques :

Locaux courants forts et faibles.

Chaufferie (gaz)

DESIGNATIONS	SURFACES
VESTIAIRES	12
SANITAIRES	18
STOCKAGES	12
SOUS-TOTAL surface utile nette (sun)	42

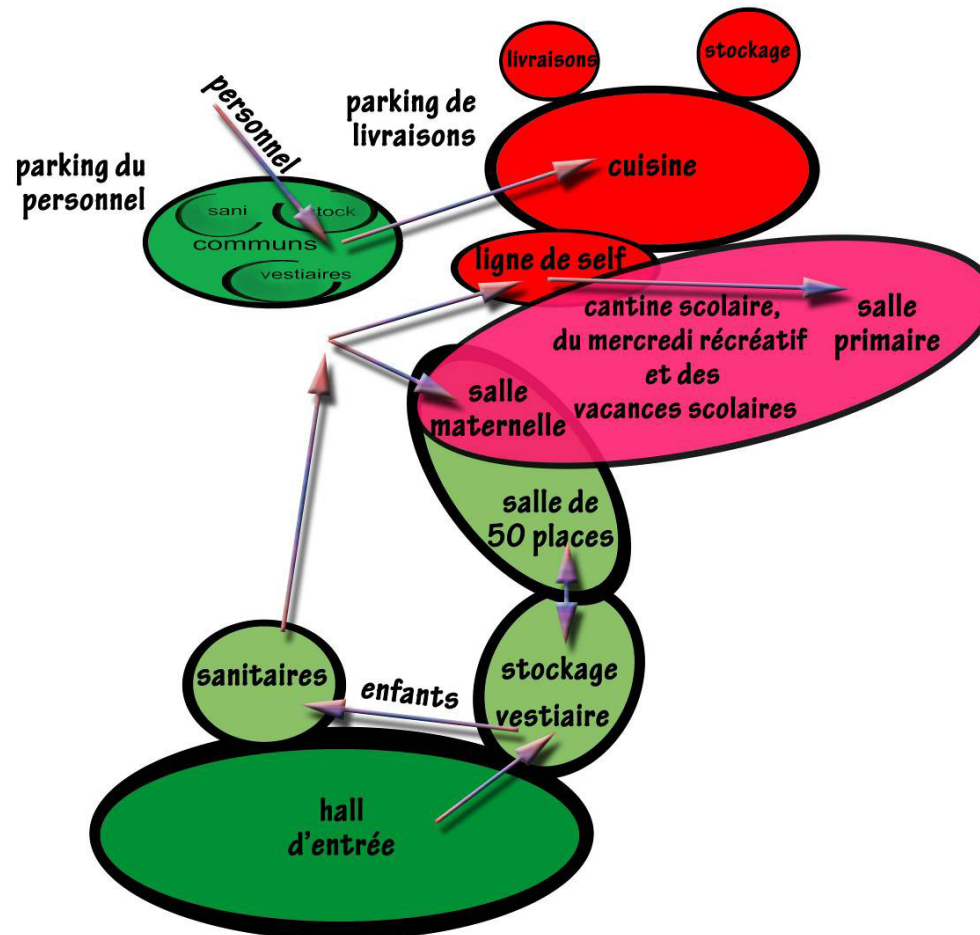
RESTAURATION SCOLAIRE :

L'espace cantine devra accueillir environ 200 enfants. Les maternelles occuperont la salle de 50 places qui sera à proximité de la cuisine (livraisons sur chariots et service assurés par des adultes). Les primaires occuperont la grande salle de restauration (mode self).

Dans cette configuration, on a calibré les salles de restauration dans l'optique où les trois écoles se déplacent (à pied ou en bus) pour venir déjeuner au sein du complexe socio-éducatif. Mais, il faut aussi prévoir deux autres options :

- l'effectif de deux écoles seulement déjeune dans la structure (recalibrer les superficies en conséquence)
- aucune école ne déjeune dans la structure, calculer les espaces de restauration nécessaires pour les seules périodes non scolaires

SCHEMA FONCTIONNEL DE LA CANTINE SCOLAIRE :



-Livraison :

Livraison le matin vers 10h00, zone couverte pour camion, accès de proximité avec les frigos et les congélateurs.

-Hall d'entrée :

L'entrée est commune entre la restauration scolaire et le pôle jeunesse. Les enfants déposent d'abord leurs manteaux (vestiaires) et ensuite passent par les sanitaires (ils se lavent les mains) et ils se retrouvent sur la ligne de self ou directement à table pour les enfants de maternelles (dans la salle de 50 places). L'arrivée des enfants se fera en 3 « vagues » puisque les 3 écoles n'ont pas la même distance à parcourir.

-Local de stockage matériel (cuisine):

Ce local de stockage de matériel sera aussi accessible lors des repas extrascolaires.

-Plonge :

Elle sera aussi accessible lors des repas extrascolaires. Les couverts et les plats des maternelles seront sur chariots (accès aux chariots). Les primaires auront un dépose plateaux au niveau de la plonge, et si besoin des chariots dépose plateaux dans la salle (en fonction du flux).

-Cuisine avec zone de self :

Mise en œuvre d'une zone de self pour les primaires, en lien directe avec la cuisine.

-Espace primaires :

Les primaires seront « autonomes ». La grande salle de restauration permettra d'accueillir entre 140 et 160 enfants dans un espace délimité (par des claustras ou des cloisons mobiles).

-Espace maternelle :

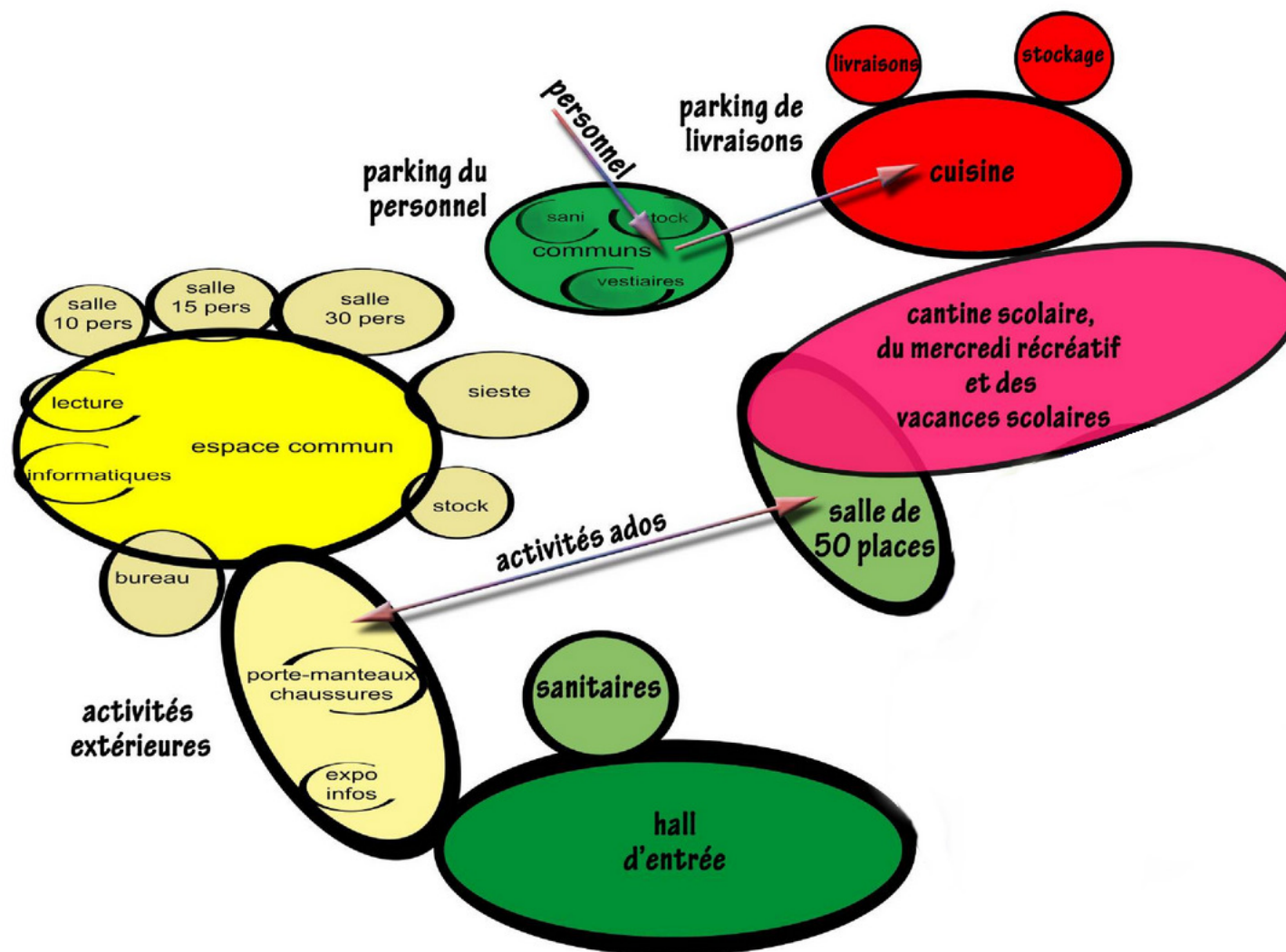
Les maternelles seront servies à table par les accompagnateurs. Les plats arrivent et repartent en cuisine via un chariot. Il faut prévoir un espace qui peut accueillir entre 40 et 60 enfants. Cet espace devra permettre aux adultes de se déplacer aisément entre les tables pendant les repas.

- Stockage, Vestiaire :

Espace situé entre le hall et la salle principale de restauration, qui est aussi accessible depuis la salle de 50 places. Elle permet de stocker du matériel et les tables des enfants de maternelles (utilisées lors des repas de midi).

DESIGNATIONS	SURFACES
LIVRAISON	15
HALL D'ENTREE (commun hall d'entrée pôle jeunesse)	0
LOCAL DE STOCKAGE	10
PLONGE	15
CUISINE	30
ESPACE PRIMAIRE (grande salle de restauration)	180
ESPACE MATERNELLE (commun salle de 50 places)	0
STOCKAGE – VESTIAIRE	50
SOUS-TOTAL surface utile nette (sun)	300

POLE JEUNESSE :



-Fonctionnement du périscolaire :

Tranche horaire : matin 7h30 - 8h20 soir 16h30 – 18h30 lundi/mardi/mercredi matin/jeudi/vendredi

Les parents déposent et récupèrent les enfants au même endroit. C'est une navette qui assure les liens entre les différentes écoles le matin et le soir.

Il sera fait usage des mêmes locaux que pour les mercredis récréatifs, avec moins d'enfants.

Remarque : par rapport au fonctionnement actuel, la navette bus devra desservir les trois écoles au lieu de deux actuellement.

-Fonctionnement du mercredi récréatif / ACM Vacances scolaires :

-Espace d'accueil :

Situé entre le hall d'entrée et l'espace commun, c'est un espace composé d'une zone d'affichage (activités des enfants, horaires, infos diverses,...), de documentation sur pupitres pour les parents, et d'un espace composé de casiers pour les chaussures/chaussons et de porte-manteaux pour les vêtements des enfants.

-Sanitaires enfants :

Les sanitaires accessibles aux personnes handicapées et aux enfants en bas âges sont accessibles depuis le hall d'entrée. Les enfants avant d'aller manger passent d'abord par les sanitaires, pour notamment se laver les mains, et aussi après toutes activités extérieures.

-Espace commun :

Espace accueillant diverses activités dites calmes pour permettre aux enfants d'attendre le début des activités ou en fin de journée l'arrivée des parents. Lieu équipé d'un espace de lecture, d'un coin informatique / télé (multimédia). Ce sont des moments « tampons » entre les débuts et les fins d'activités qui permettent aux enfants d'arriver ou de repartir avec les parents ou les accompagnateurs des différentes écoles.

-Salles d'activités :

3 salles d'activités pour recevoir 10, 15, et 30 enfants. Elles seront toutes équipées de tables et de chaises, d'un évier avec un plan de travail adapté à l'âge des enfants et d'un placard de rangement.

-Bureau :

Il est dimensionné pour recevoir une famille (enfants - parents). Il sera équipé d'un bureau avec un poste informatique et d'une armoire.

-Local de stockage :

Local accueillant tous types de matériaux servant aux activités des enfants, comme des plantes séchées (ce qui générera des odeurs). Il faut donc ventiler ce local (mécaniquement), il peut être implanté en second jour.

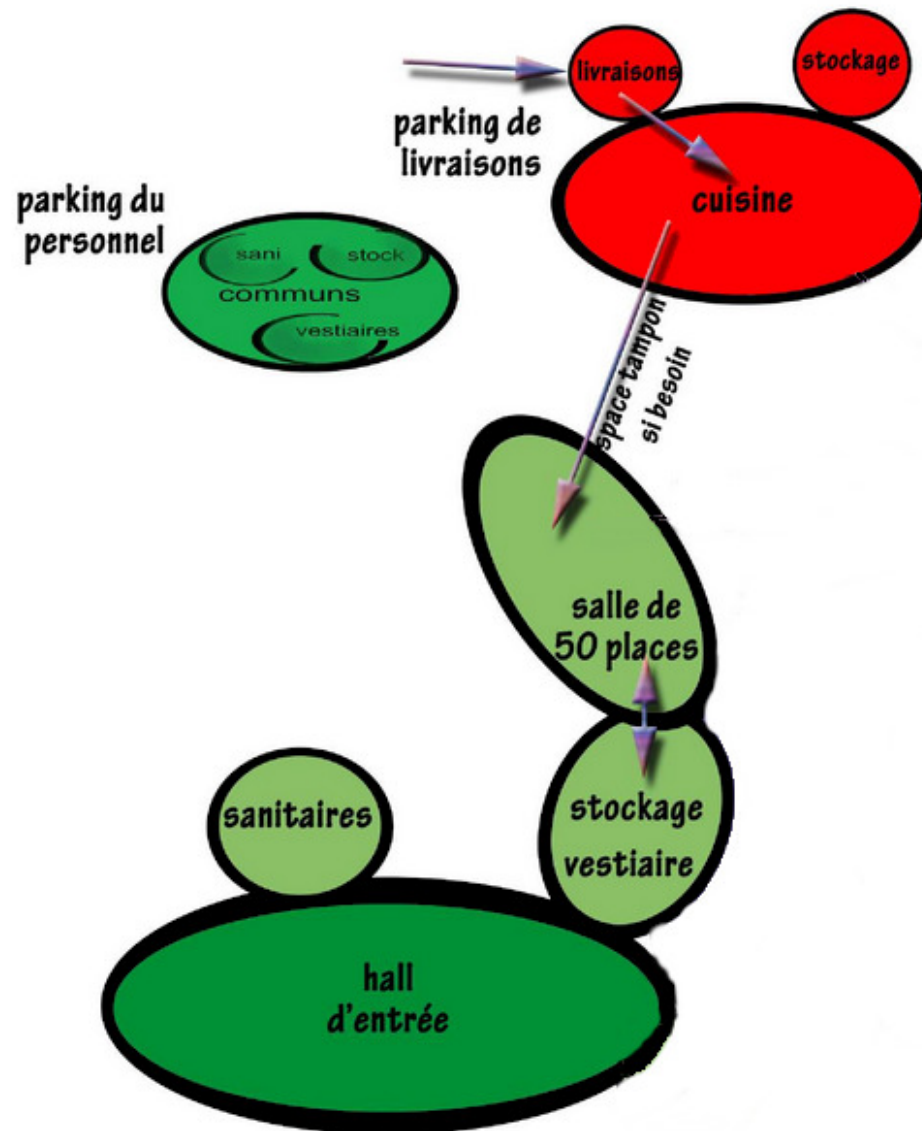
-Salle de sieste :

Capacité de la salle 15 enfants

Cette pièce peut être utilisée aussi dans la journée pour d'autres activités. Elle devra donc être équipée d'une zone de stockage pour les lits et/ou les tables et chaises (en alternance).

DESIGNATIONS	SURFACES
HALL D'ENTREE	45
ESPACE COMMUN	40
SANITAIRES ENFANTS	40
ESPACE D'ACCUEIL	25
SALLE D'ACTIVITE 10 personnes	23
SALLE D'ACTIVITE 15 personnes	29
SALLE D'ACTIVITE 30 personnes	48
BUREAU	14
LOCAL DE STOCKAGE	12
SALLE SIESTE	52
SALLE DE 50 PLACES (commun avec cantine)	87
SOUS-TOTAL surface utile nette (sun)	415

ACCUEIL :



-Hall d'entrée :

Hall d'entrée avec SAS, dimensionné en fonction de la capacité de la salle. Accès direct aux espaces communs (local ménage, vestiaires personnel,...). Il faut prévoir une zone d'information de type panneaux d'affichage (consignations,...). Le hall peut être utilisé pour des manifestations extérieures pour permettre l'accès à certains locaux comme les sanitaires, la salle de 50 places, ou aux locaux du personnel.

-Sanitaires :

Les sanitaires hommes et femmes seront accessibles depuis le hall d'entrée (équipés de sanitaires accessibles aux personnes handicapés et aux enfants en base âges).

- Stockage, Vestiaire :

Espace situé entre le hall et la salle principale de restauration , qui est aussi accessible depuis la salle de 50 places. Elle permet de stocker du matériel et les tables des enfants de maternelles (utilisées lors des repas de midi). Ce local vide peut être utilisé comme vestiaire complémentaire, ou pour accueillir les enfants pour dormir (attention à l'acoustique et à la ventilation de ce local). Il faut donc prévoir quelques aménagements pour cette triple fonction.

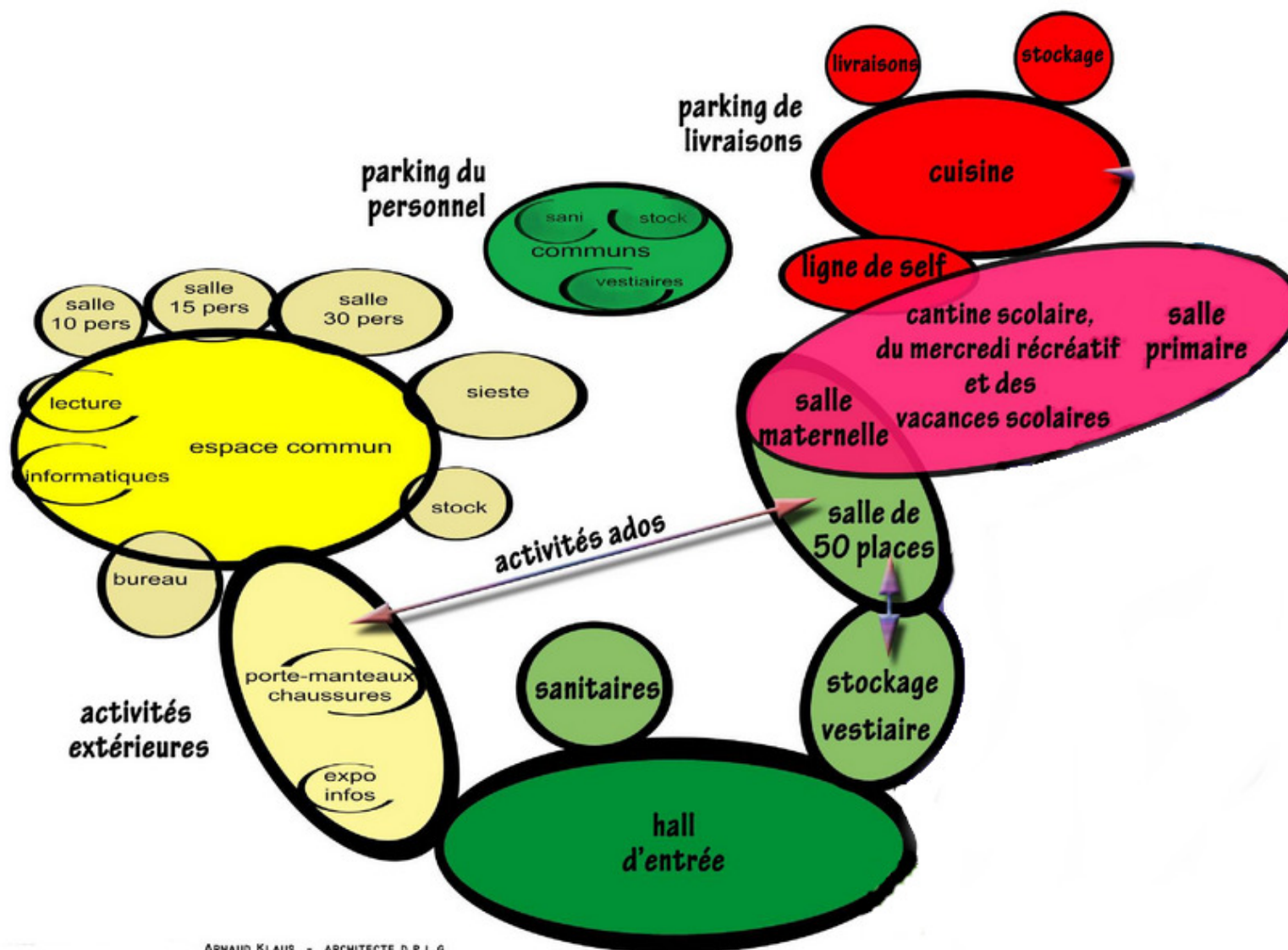
-Une salle de 50 places :

Cette salle a de multiples fonctions. Son implantation devra lui permettre de répondre à divers usages. Elle devra être implantée à proximité de la salle principale de restauration, de la cuisine, et du pôle jeunesse :

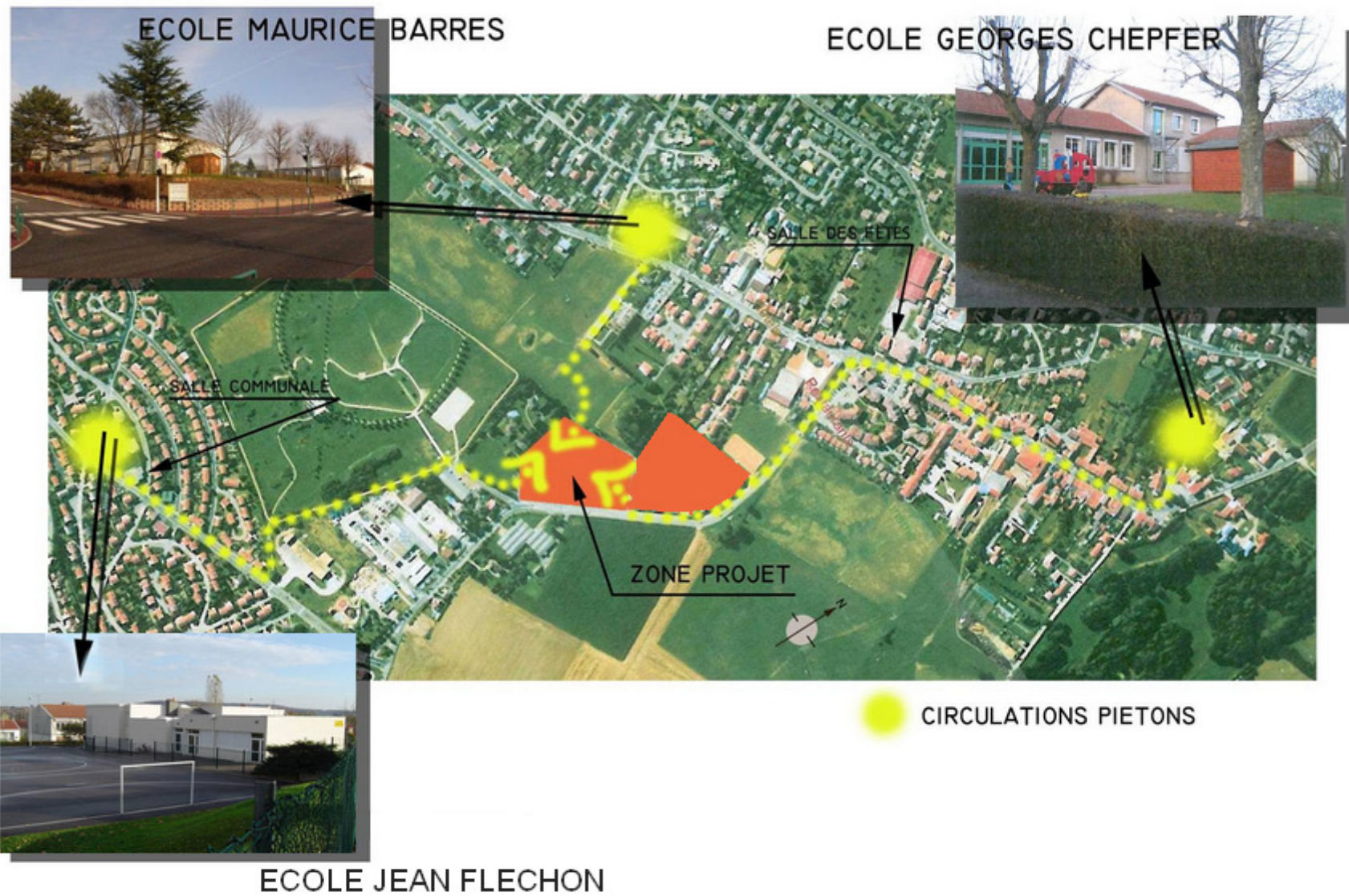
- Elle pourra servir de zone tampon pour accueillir des activités culinaires,
- Elle sera utilisée par le pôle Ado pour les adolescents et les préadolescents.
- Elle accueillera les maternelles lors des repas de midi.

Pour permettre à cette salle de répondre au mieux à ces différentes fonctions, elle doit aussi être en lien direct avec l'espace de stockage des tables, (vestiaires/stockage).

SCHEMA GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :



DESIGNATIONS	SURFACES	DESCRIPTIONS
*ESPACES COMMUNS		
VESTIAIRES	12	Voir schéma d'implantation
SANITAIRES	18	Voir schéma d'implantation
STOCKAGES	12	Voir schéma d'implantation
*RESTAURATION SCOLAIRE		
LIVRAISON	15	Voir schéma d'implantation
HALL D'ENTREE	0	Entrées communes (cuisine, pôle jeunesse)
LOCAL DE STOCKAGE	10	Voir schéma d'implantation
PLONGE	15	Voir schéma d'implantation
CUISINE	30	Voir schéma d'implantation
ESPACE PRIMAIRE	180	Espace qui peut être utilisé pour des manifestations
ESPACE MATERNELLE	0	Espace commun avec la salle de 50 places
STOCKAGE VESTIAIRES	50	Espace commun avec le pôle jeunesse et la cantine
*POLE JEUNESSE		
HALL D'ENTREE	45	Entrées communes (cuisine, pôle jeunesse)
SANITAIRES ENFANTS	40	Communs avec sanitaires cuisine, pôle jeunesse
ESPACE COMMUN	40	Voir schéma d'implantation
ESPACE D'ACCUEIL	25	Voir schéma d'implantation
SALLE D'ACTIVITE 10 personnes	23	Voir schéma d'implantation
SALLE D'ACTIVITE 15 personnes	29	Voir schéma d'implantation
SALLE D'ACTIVITE 30 personnes	48	Voir schéma d'implantation
BUREAU	14	Voir schéma d'implantation
LOCAL DE STOCKAGE	12	Voir schéma d'implantation
SALLE SIESTE	52	Voir schéma d'implantation
UNE SALLE DE 50 PLACES	87	Une seule salle, Voir schéma d'implantation
SOUS-TOTAL surface SHON (SUN *1.40) 757*1.40	SUN 757 m²	Soit surface SHON 1059.80 m²



Remarques concernant l'implantation du futur Complexe socio-éducatif et des équipements à venir :

- il doit être placé plutôt à proximité de la réserve foncière de la commune (triangle le plus proche du parc des étangs)
- dans une perspective de moyen/long terme, il convient de prévoir également une réserve foncière au sein de l'opération d'aménagement pour la construction d'une école (d'environ 10/12 classes) qui viendrait en remplacement de deux des trois écoles existantes.

En conséquence, plusieurs scénarii sont à étudier :

- 1/ un seul équipement public (le complexe socio-éducatif) à calibrer en fonction de la superficie nécessaire pour l'espace de restauration + une réserve foncière pour une école de 10/12 classes
- 2/ deux équipements (le complexe socio-éducatif et la nouvelle école)